

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Massé

<https://www.cadre21.org/membres/6fe0280b54aae69a4194a983>

Date d'obtention : 2021-01-29 01:20:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode Sexto permet d'agir rapidement auprès d'élèves vivant une situation de Sextage. La 1re étape consiste à rencontrer la personne qui vient à nous. En utilisant la grille d'évaluation cela nous permet d'en savoir davantage sur l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Cela se fait dans un climat de respect et de bienveillance. En aucun temps on ne demande de voir les photos ou vidéos. Nous démontrons que nous faisons confiance à la victime u au dénonciateur. En récupérant l'appareil de façon sécuritaire, demander à l'élève de mettre en mode avion et d'éteindre l'appareil avant de la déposer dans un sac scellé, cela permet de conserver des preuves et de limiter le partage. La grille d'évaluation permettra entre autre d'évaluer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. D'autres témoins peuvent aussi être rencontrés, toujours en suivant les mêmes étapes. Lors d'un doute sur la malveillance d'un élève, prévenir les intervenants policiers et ne pas procéder à la grille d'évaluation auprès de l'élève malveillant. Confisquer le cellulaire, selon le même protocole. La suite sera effectuée par les policiers qui rencontreront chacun des élèves et leurs parents. Ils évalueront si une enquête criminelle doit avoir lieu. Les policiers demanderont aux élèves de détruire les photos et ou vidéos, toujours sans que les parents ni que les policiers ne les voient. Cela se fait généralement dans les 4 jours suivants la dénonciation. Cela permet d'éviter le partage et préserve l'intégrité de la victime. Le lien de confiance avec les intervenants scolaires est aussi préservé.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens l'importance de suivre la trousse pour chacune des étapes. Il ne faut pas sauter aux conclusions et toujours procéder d'abord à la rencontre avec la personne qui vient à nous. Il faut remplir la grille d'évaluation pour recueillir l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Le climat de bienveillance est primordial. En créant un lien de confiance, l'élève pourra revenir à nous s'il sait ou vit autre chose de similaire. Le parent est aussi quelqu'un qui peut venir à nous et en utilisant la trousse, nous pouvons l'accompagner adéquatement. Des situations peuvent paraître anodines et les élèves peuvent être en apparence consentant, mais il s'agit toujours de mineurs. Cela peut être de la pornographie juvénile ou sinon, des images pour lesquelles l'intégrité de l'élève est menacé (comme la jeune fille qui était en maillot). Il faut aussi éviter de tomber dans le piège des journalistes! Chaque établissement ou organisme a un responsable des communications à qui référer le journaliste. Ne rien dire à ce dernier protège nos élèves.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Comme dans le cas 3, lorsqu'il y a malveillance, récupérer le cellulaire risquera d'être difficile. Règle générale, les élèves sont attachés à leur cellulaire plus qu'à la prune de leurs yeux. En plus, dans le contexte où l'élève est possiblement dans le tort, il risque de se braquer. Il serait alors judicieux de solliciter un membre du personnel formé Sexto avec qui il y a déjà un bon lien pour faire l'intervention auprès de lui.

Également, Il faut féliciter l'élève qui dénonce, la victime, pour son courage. Lui dire qu'on a confiance, qu'on sera à l'écoute, qu'on n'est pas dans le jugement. L'intervention doit bien se vivre pour permettre à l'élève de conserver son estime. Recueillir les informations peut rendre le jeune très mal à l'aise, d'où l'importance de la bienveillance.